

AXES D'INTERVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'EQUITE DANS L'ETABLISSEMENT

DOMAINES	AXES D'INTERVENTION
EQUITE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en charge du genre et du handicap dans l'aménagement et la gestion des infrastructures ; ✓ veiller à la séparation et à l'équipement adéquat des toilettes ; bonne répartition des boxes ; ✓ veiller à l'existence de vestiaires séparés; installation de rampes pour les escaliers ; prévoir un équipement spécifique pour les handicapés ; ✓ Disponibilité de points d'eau et de serviettes hygiéniques ; ✓ Mise en place d'un « coin santé » et le gérer de manière équitable (actions positives en faveur des élèves à besoins spécifiques) ; ✓ Accès équitable aux infrastructures et au matériel de l'établissement : salle informatique, bibliothèque, CDI, laboratoires, terrains de sport
EQUITE ET GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement d'un Conseil de Gestion de l'Etablissement équitable : mise en place et exécution d'un budget équitable qui tient compte à la fois de la centralité de l'élève, du genre, du handicap et de la situation sociale ; ✓ Prise en compte par le Conseil de Gestion de l'Etablissement de la rubrique « soutien à des élèves nécessiteux » prévu dans la répartition des recettes générées par l' Arrêté Interministériel n°3207 du 17/03/2004 ; ✓ Mise à disposition des ressources de l'établissement à disposition pour des travaux, activités ou réalisations en faveur de l'équité ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Instauration de l'uniforme scolaire ; ✓ Mise en place d'une cantine et prise en charge des élèves vulnérables
EQUITE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES ET INSTANCES	<p>Insertion dans le Règlement Intérieur des dispositions liés à l'équité ; élaboration et vulgarisation participatives ; (cf. fiche Bonne gouvernance et vie scolaire) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentativité et protection de la parole des élèves dans les instances où ils siègent, notamment le Conseil de Gestion (cf. fiche Bonne Gouvernance et vie scolaire) ; ✓ Respect de l'équité dans les procédures disciplinaires concernant les élèves et les personnels ; respect du droit à la défense des présumés fautifs ; respect de la hiérarchie des sanctions et du droit de recours ; ✓ Equité dans les décisions du Conseil de classe ; présence indispensable de l'assistant(e) social(e) ou d'un membre de la Commission Sociale ; collaboration de l'établissement avec le Centre Académique d'Orientation Scolaire et Professionnelle ; ✓ Equité dans la distribution des rôles et responsabilités aux acteurs ; les opérations éventuelles de nettoyage et d'entretien des locaux seront effectuées de manière équitable.

DOMAINES	AXES D'INTERVENTION
EQUITE ET ENSEIGNEMENTS / APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconnaissance et valorisation du mérite des élèves ; ✓ Travaux (ateliers, exposés, causeries, confections de dossiers, enquête, fora, campagnes, interventions personnes-ressources, expositions, etc.) sur le genre : stéréotypes, représentations, enjeux ; ✓ Organisations de Travaux (ateliers, exposés, causeries, confections de dossiers, enquête, fora, campagnes, interventions personnes-ressources, expositions, etc.) sur le handicap: stéréotypes, représentations, enjeux; faire un focus particulier sur la situation des enfants handicapés ; vulgarisation textes sur le handicap ; ✓ Appropriation des droits de l'enfant par les élèves et les autres acteurs de l'établissement (ateliers, exposés, causeries, confections de dossiers, enquête, fora, campagnes, interventions personnes-ressources, expositions, vulgarisation des textes sur la question etc.) ✓ Innovations pédagogiques centrées sur la réussite et intégrant le soutien et l'aide aux élèves en difficulté ; ✓ Equité dans la confection des emplois du temps ; prendre prioritairement en compte la centralité de l'élève et son rythme chrono biologique. ; ✓ Pratiques de classes et équité : pédagogie différenciée, pédagogie de maîtrise ; pédagogie des grands groupes ; soutien aux élèves en difficulté ; pratiques évaluatives sensibles au genre et au handicap ; ✓ Bonne organisation scolaire, (favoriser la mixité, répartition équitable des ressources pédagogiques ; éviter de créer de « bonnes » et de « mauvaises » classes.) ;
EQUITE ET GESTION ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equité dans l'évaluation des agents de l'établissement par le chef d'établissement sur la base d'un contrat de performances négocié avec les différentes catégories de personnels ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Répartition équitable des tâches entre les agents ; ✓ Respect des prérogatives et du mérite de chaque acteur
EQUITE ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de campagnes de sensibilisation : fora, journée annuelle, émission radios, théâtre, panels, caravane, jumelage, camps de vacances ; (thèmes : violences, travaux domestiques, grossesses et mariages précoces, maladies handicapantes, genre...) ; ✓ Formation de relais communautaires et mentors sur les techniques de mobilisation et sur le leadership;

Source : Module de formation au curriculum pour chefs d'établissement, USAID/EDB -DEMSG, septembre 2010